



Close de bail de la paert du proprietaire

Par **nanou11**, le **19/01/2008** à **06:16**

je suis locataire depuis 3 ans!j'ai entamme des demarches pour une acquisition d'un autre studio!ma proprietare m'a TELEPHONE pour me dire qu'elle vend son appartement !je ne suis pas interessee!puis elle me met la pression pour remettre le double des cles a l'agence ou elle vend !et elle me demande de faire une resiliation(je ne sais pas encore quand je part)de plus je n'ai pas reçu de recommander me confirmant la vente!donc j'ai 6 mois apres reception de ce recommande!deja!!je suis toujours locataire n'ayant pas reçu l'acceptation du pret pour ma future maison!de plus elle m'a oblige a remettre le double des clefs a l'agence!(est ce legal?)on m'a certifie le contraire!maintenant l'agence me telephone pour prendre en photo mon studio alors que j'y habite encore!et faire visiter!a t'elle le droit sachant que je travaille (infirmiere) et que j'ai des objets de valeur ds mon studio!ainsi que mes meubles plus les meubles du proprietaire!personnellement je n'ai pas envie d'avoir l'agence chez moi tant que je ne suis pas partie,!y a t'il une loie qui me permette de dire a l'agence d'attendre mon depart pour faire visiter,?suis je dans l'obligation de dire oui aux photos et visites,?et l'agence a t'elle le droit de conserver le double de mes clefs!merçi de votre reponse

Par **Mike46**, le **19/01/2008** à **12:08**

Bonjour,rn-Depuis quel date êtes vous locataire(date du bail)?rn-Avez vous reçu une lettre recommandée vous notifiant la vente?Si oui quand ?rnMerci de me répondre afin que je puisse vous répondre de manière précise.rnCordialement

Par **nanou11**, le **19/01/2008** à **17:54**

je suis locataire du bail depuis le mois de fevrier 2005!je n'ai pas reçu de courrier avec accuse de reception mais seulement une lettre de mon proprio m'annonçant qu'il met en vente son appart si je suis interessee (etant lprioritaire et je dois lui repondre afin que le preavis puisse commencer!(dixit lettre du proprio)et si je suis tenue habitant tjr cet appart a laisser entre une agence qui a le double des clefs! merci en attendant votre reponse

Par **Mike46**, le **19/01/2008 à 18:43**

Bonjour,
Sa lettre n'est pas valable , il aurait dû vous informer de la vente 6 mois avant la fin du bail et ceci par lettre recommandée avec AR.
Vous pouvez donc vous opposer à quitter l'appartement.
Cordialement

Par **nanou11**, le **19/01/2008 à 19:51**

merçi de votre reponse!en fait je suis locataire depuis 3 ans et le bail se reconduit par tacite reconduction!pour l'instant mon statut est toujours locataire!